



# Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.  
RESTREINTE  
UNEP/WG.29/2  
14 juillet 1979  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Deuxième réunion des points focaux  
nationaux du plan bleu

Cannes, 1er-5 octobre 1979

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

### Point 1 - Ouverture de la réunion

1. La deuxième réunion des organes nationaux de coordination du Plan bleu s'ouvrira le lundi 1er octobre 1979, à 10 heures, au Palais des festivals de Cannes. Elle commencera par une brève cérémonie d'ouverture au cours de laquelle un représentant du Gouvernement français, le Président des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution, et le représentant du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement prendront la parole. Les détails de cette cérémonie seront réglés en accord avec les représentants du Gouvernement hôte.

### Point 2 - Règlement intérieur

2. La réunion étant convoquée par le Directeur exécutif du PNUE à la demande des Parties contractantes, le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes s'applique mutatis mutandis à la réunion, ainsi qu'il est prévu à l'article 49 dudit règlement (UNEP/IG.14/9, annexe VII).

### Point 3 - Election du Bureau

3. La réunion devra élire un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

### Point 4 - Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour provisoire proposé par le secrétariat a été distribué sous la cote UNEP/WG.29/1.

### Point 5 - Organisation des travaux

5. Il est proposé que les travaux de la réunion se déroulent en séance plénière et au sein des groupes de travail spéciaux que l'on pourrait juger nécessaire de créer.

### Point 6 - Présentation du principal document établi pour la réunion

6. Pour donner suite à la recommandation 15 de la Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée et première réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et

aux protocoles y relatifs, qui s'est tenue à Genève du 5 au 10 février 1979 (UNEP/IG.14/9, annexe V), le secrétariat a nommé un consultant principal pour coordonner la préparation du principal document de travail pour la réunion. Le consultant a été aidé par un petit groupe consultatif. Le document distribué sous la cote UN/WG.29/3 est le résultat définitif de leurs travaux et sera présenté à la réunion par le consultant principal.

Point 7 - Examen des propositions concernant la mise en oeuvre rapide de la première phase du Plan bleu

7. La réunion sera invitée à examiner des propositions fondamentales concernant :
- i) la conception générale de la première phase du Plan bleu;
  - ii) un projet de cahier des charges pour les études et enquêtes à entreprendre ainsi que les plans de travail et calendriers d'exécution correspondants;
  - iii) les dispositions financières et institutionnelles concernant la mise en oeuvre de la première phase du Plan bleu;
  - iv) le rôle et les apports des organisations nationales et internationales concourant à la mise en oeuvre du Plan bleu.

Conformément à la recommandation 16 de la Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée et première réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée qui s'est tenue à Genève du 5 au 10 février 1979, la deuxième réunion des organes nationaux de coordination du Plan bleu est "habilitée à adopter, compléter ou modifier les propositions qui lui seront soumises en vue de faciliter la mise en oeuvre de la première phase du Plan bleu".

Point 8 - Questions diverses

8. La réunion est invitée à étudier toute question connexe qu'elle n'aura pas examinée dans le cadre des autres points de l'ordre du jour.

Point 9 - Adoption du rapport

9. La réunion devra approuver son rapport définitif, notamment ses recommandations concernant la mise en oeuvre de la première phase du Plan bleu.

Point 10 - Clôture de la réunion